

TITRE(S) VISE(S)

- Attestation de formation et de succès, le cas échéant, à l'enseignement médical - Niv. I, menant au certificat correspondant (habilitation)
- Fiche RNCP : [RS 5923](#)

TEXTE(S) DE REFERENCE

- [Arrêté du 29 juin 2011 modifié](#), relatif à la formation médicale des personnels embarqués à bord des navires armés avec un rôle d'équipage
- [Arrêté du 24 juillet 2007 modifié](#) relatif à la formation de prévention et de secours civiques de niveau 1
- [Décret n° 2015-723 du 24 juin 2015 modifié](#) relatif à la délivrance des titres de formation professionnelle maritime et aux conditions d'exercice de fonctions à bord des navires armés au commerce, à la plaisance, à la pêche et aux cultures marines

FINALITE(S), OBJECTIF(S) DE LA FORMATION

- Réduire le facteur risque humain, sauver des vies humaines
- Par un apport de connaissances théoriques et pratiques et la réalisation d'exercices simulés, le (la) stagiaire sera capable, au sortir de la formation, de donner les premiers secours, de réaliser les premiers gestes élémentaires, en cas d'accident ou de maladie à bord, d'activer, de participer à une consultation télémédicale de niveau 1 avec le CCMM de Toulouse, de procéder à une aide médicale en mer. Il (elle) sera également en mesure d'appliquer les règles d'hygiène et de prévention à bord

PUBLIC(S) CONCERNE(S), CONDITION(S) D'ADMISSION, PREREQUIS FORMATION

- Tout marin, à bord d'un navire armé avec rôle d'équipage, de J.B inférieure à 200 et ne s'éloignant pas à plus de 20 milles des côtes, désigné pour dispenser ou assurer la responsabilité des soins médicaux d'urgence à bord, en l'absence de médecin embarqué
- Une attestation de visite médicale (- de 1 an) valide et certifiée par un médecin des gens de mer sera exigée avant l'entrée en formation
- Vous êtes en situation de handicap, merci de vous rapprocher de la référente handicap du CEFCM qui analysera votre demande et vos besoins d'accompagnement : isabelle.riou@cefc.com

DUREE(S), MODALITE(S) DE FORMATION, EFFECTIFS (SEUILS) PAR SESSION

- **11 h** dont 5h30 de théorie et 5h30 de pratique
- Formation dispensée en centre, en présentiel, dans une salle de formation équipée du matériel pédagogique requis (trousses de secours, mannequins, défibrillateurs ...)
- Possibilité en INTRA
- de 8 à 10 stagiaires (maximum)

PROGRAMME DE LA FORMATION

- Formation composée de 3 U.V. (unités de valeur) :
 - U.V.- PSC1 (premiers secours civiques de niveau 1) de 7 h (dont 5h30 de pratique)
 - U.V.- HPR (Hygiène et prévention des risques) de 3 h
 - U.V.- AMMCT1 (Aide médicale en mer – consultation télémédicale de niveau 1) de 1h

CONTENU DE LA FORMATION

ENSEIGNEMENT MEDICAL – Niveau I	
U.V.	Contenu
<p>UV – PSC 1 Premiers Secours Civiques niveau 1 (7h)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La protection - l’alerte - l’obstruction brutale des voies aériennes - le saignement abondant - l’inconscience - l’arrêt cardiaque - les malaises - les plaies et traumatismes
<p>UV – HPR Hygiène et Prévention des Risques (3h)</p>	HPR 1 - Prévention des risques professionnels maritimes
	<p>HPR 2 – Hygiène à bord</p> <ul style="list-style-type: none"> - Hygiène individuelle et collective - Prévention du tabagisme, de l’alcoolisme, de la consommation de drogue à bord
	<p>HPR 3 – Prévention des risques spécifiques (noyade, coups de chaleur, hypothermie, accident d’exposition au sang, animaux marins toxiques ...)</p>
<p>UV – AMMCT 1 Aide médicale en mer – consultation télé médicale de niveau 1 (1h)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Procédures d’aides médicales en mer et de téléconsultation d’urgence - Utilisation de la dotation médicale et guides médicaux à bord - préparation d’une évacuation sanitaire

CONDITIONS DE DELIVRANCE DE L’ATTESTATION & DU TITRE CORRESPONDANT

- Satisfaire aux conditions d'aptitude médicale spécifiées par décret n°2015-1575
- Avoir suivi, participé à la formation et avoir atteint la norme de compétence minimale requise
- Evaluation continue réalisée par les formateurs durant la formation, réalisation d’un cas concret pratique (UV PSC1), un test de connaissances écrit (type QCM) vient valider la formation théorique

- Formation soumise à revalidation quinquennale

INTERVENANT(S)(ES)

- Formateurs qualifiés, titulaires du brevet national des moniteurs de secourisme pour l’UV PSC1
- Formateurs(trices), infirmiers(ères) ou médecins habilité(e)s, pour les U.V. HPR et AMMCT1)

DATE(S), HORAIRES & SITES DE FORMATION

- Consulter le calendrier des formations sur notre site ou nous contacter

TARIF ET FINANCEMENT

- Nous consulter, diverses possibilités de financement existent selon votre situation ou votre statut (salarié.e, indépendant.e, demandeur.euse d’emploi, autre cas ...)